

ECHOS DU CONSEIL

Date du Conseil Municipal	14 Mars 2011
Rédacteur	Michel Amiotte
Titre	Echos du Conseil Municipal du 14 Mars 2011
Titre Archivage	Format : CM_yymm-Initiales-Rédacteur-Titre.doc CM_1103-AM-Budget.doc

Echos du Conseil Municipal du 14 Mars 2011

Un des points principaux de l'ordre du jour a été le vote du budget primitif 2011. Budget qui est habituellement voté en décembre. Cette année, la mise au vote a été repoussée en raison des incertitudes du remplacement de la taxe professionnelle. Comme d'habitude, nous sommes les seuls à avoir fait des remarques diverses, après avoir vérifié et analysé de près les lignes budgétaires.

Comme nous l'avons déjà précisé lors du débat d'orientations budgétaires du 17 janvier, nous ne sommes que partiellement satisfaits des choix de ce budget primitif.

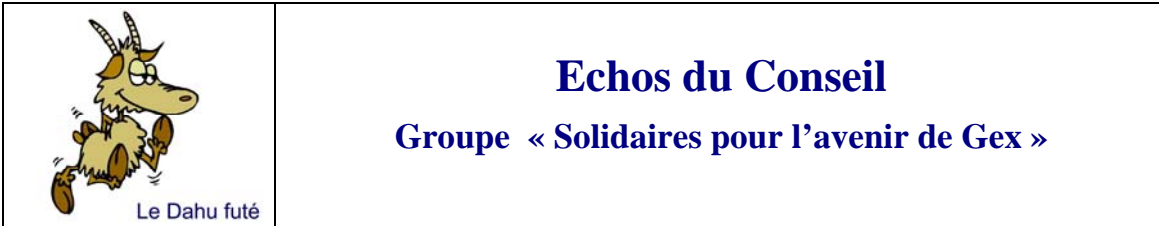
Les points positifs :

- l'inscription des projets de travaux uniquement quand ils sont prêts à être lancés, permettra de payer les intérêts sur emprunts uniquement lorsque les travaux seront effectifs. Nous nous demandons d'ailleurs pourquoi cette mesure apparaît seulement lors du troisième mandat.
- Le choix du désendettement partiel de la commune, en profitant de la manne conjoncturelle de la contribution financière genevoise (CFG) dont le montant s'élève cette année à 2 915 000 € au lieu des 1 800 000 € attendus! 800 000 € seront consacrés à rembourser une partie de la dette.

Quelques points de désaccord :

- Au niveau du contrôle des dépenses, nous percevons mal les conséquences budgétaires (notamment sur les salaires) de la reconquête communale des centres de loisirs, qui se prépare pour 2012.
- Les dépenses énergétiques (524 320 €), représentent plus de 20% des charges de fonctionnement à caractère général, elles augmentent de 8.6% par rapport au budget primitif de 2010. Au vu des prix galopants des produits combustibles, il aurait été bon, sans attendre les résultats de la thermographie aérienne, après consultation (gratuite)

Echos du Conseil	
------------------	--



du Service Energie du Syndicat Intercommunal de l'électricité de l'Ain (SIEA), de budgétiser des travaux d'isolation, notamment pour la Halle Perdtemps (seul un sas d'entrée a été programmé).

- Bien entendu, les investissements pour compléter le réseau de caméras ne font pas partie des coupures budgétaires.
- Monsieur le Maire rappelle dans la convocation pour le conseil qu'il respecte l'engagement pour le mandat de ne pas augmenter les taux d'imposition. C'est vrai que la fiscalité locale marque un palier, les taux 2011 restent à leur niveau 2009, sans compter les ajustements techniques liés à la réforme. Remarquons tout de même que les taux d'imposition ont bien progressé en 2009 (voir notre article de l'Echo de Gex août-septembre 2009).

Nous avons donc voté contre ce budget primitif « commune », le groupe d'opposition « Humanisme et Participation » (de plus en plus participative) s'étant abstenu. Par contre, les budgets primitifs « Zone de l'Aiglette » et « Forêt » ont été votés à l'unanimité.

Autres points de l'ordre du jour:

- 14 sapins et 1 hêtre de gros calibre du Creux de l'Envers et de Montchanais échapperont à la tronçonneuse pendant trente ans dans le cadre de la conservation de la biodiversité !
- La rue de Lyon change de nom : **Avenue Francis BLANCHARD**
- La rue de Derde et la place du Turet deviennent **Rue et Place Georges CHARPAK**
- L'enseignement primaire privé de Jeanne d'Arc a eu gain de cause, il percevra les mêmes subventions que l'enseignement public. Mais la majorité a retouché le calcul de la part subventionnée par élève du public qui était jusqu'alors surévaluée. Par principe, nous nous sommes abstenus.
- Vote des subventions : L'association APPAVEC a failli ne pas recevoir ses 200 € une partie de la majorité contestant cette subvention. Celle-ci a été approuvée de justesse 13 pour, 11 contre et 5 abstentions. Suite à ce débat, nous avons décidé de nous abstenir, cette année, pour l'ensemble des subventions.
- Désignation du représentant de la commune au sein du conseil de surveillance de Sollar : 23 pour M. Dunand, 3 pour M. Amiotte, 2 abstentions, devinez qui ?